

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le douze mars à dix-huit heures trente,
En mairie d'Hurigny,
S'est réuni le Comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
en séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.

Convocation du 26/02/2026.

Étaient présents :

Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Madame Audrey GIRARD	AZE
Monsieur David GEOFFROY (Suppléant, représente Mme FAURE et pouvoir de Mme TROUILLET)	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP	HURIGNY
Madame Emanuelle LEMAITRE (Suppléante, représente Mme DEKYNDT)	HURIGNY
Madame Michèle GRANGER	PERONNE
Madame Laurine TEIXEIRA	PERONNE
Monsieur Philippe PETIT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Sylvie ZABBE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Maud DE OLIVEIRA	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Carole MOLLARD	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Madame Nathalie DEVIDAL	SANCE
Monsieur Thibault CHOUGNY	SANCE
Monsieur Gianni FERRO (Pouvoir de Mme REBILLARD)	SOLUTRE
Madame Marie-Agnès TROUILLET (Pouvoir de Mme BICA)	SOLUTRE

Étaient absents excusés :

Madame Jennifer TROUILLET (A donné pouvoir à M. GEOFFROY)	DAVAYE
Madame Anne-Sophie FAURE (Représentée par M. GEOFFROY)	DAVAYE
Madame Maud DEKYNDT (Représentée par Mme LEMAITRE)	HURIGNY
Madame Cécile REBILLARD (A donné pouvoir à M. FERRO)	VERGISSON
Madame Monique BICA (A donné pouvoir à Mme M-A TROUILLET)	VERGISSON

Étaient absents :

Madame Marie-Pierre BEAUDET	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur Jean-Paul BASSET	CHARNAY-LES-MACON
Madame Virginie CHEVALIER	CHARNAY-LES-MACON
Madame Marie-Thérèse THOMAS	CHARNAY-LES-MACON
Madame Anne MONTEIX	CHARNAY-LES-MACON
Madame Christine ROBIN	CHARNAY-LES-MACON

Assistait :

Monsieur Daniel GAUGE, agent du syndicat.

Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 04/02/2026 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

Le Président procède à l'appel des délégués, constate que le quorum est atteint et invite ensuite le comité à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Mme Laurine TEIXEIRA est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 04 février 2026.

Le Président invite ensuite les délégués à adopter le Procès-Verbal de la séance du 04 février 2026 et demande au Comité si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Compte de gestion du receveur de l'exercice 2025

Mme ZABBE, vice-présidente du syndicat, invite le comité à adopter le compte de gestion 2025 du receveur municipal qui concorde en tout point avec le compte administratif et présente les résultats d'exécution suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 2025 : 310 732.72 €

Recettes 2025 : 320 670.20 €

Résultat exercice 2025 : 9 937.48 €

Résultat clôture 2024 : 18 141.94 €

Part affectée à l'Inv. 2025 : 0

Résultat de clôture 2025 : 28 079.42 €

Investissement :

Dépenses 2025 : 0 €

Recettes 2025 : 553.00 €

Résultat exercice 2025 : 553.00 €

Résultat clôture 2024 : 13 861.00 €

Résultat de clôture 2025 : 14 414.00 €

Résultat exercice 2025 des 2 sections : 10 490.48 €

Résultat clôture 2024 des 2 sections : 32 002.94 €

Part du résultat 2024 affecté à l'inv. 2025 : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 42 493.42 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal pour l'année 2025,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Ayant entendu l'exposé de Madame la vice-présidente,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte du receveur municipal pour l'exercice 2025 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2025.

Rapport n°3 : Compte administratif de l'exercice 2025

Mme ZABBE, vice-présidente du syndicat, invite le comité à adopter le compte administratif 2025 qui concorde en tout point avec le compte de gestion du receveur municipal et présente les résultats d'exécution suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 2025 : 310 732.72 €
Recettes 2025 : 320 670.20 €
Résultat exercice 2025 : 9 937.48 €
Résultat clôture 2024 : 18 141.94 €
Part affectée à l'Inv. 2025 : 0
Résultat de clôture 2025 : 28 079.42 €

Investissement :

Dépenses 2025 : 0 €
Recettes 2025 : 553.00 €
Résultat exercice 2025 : 553.00 €
Résultat clôture 2024 : 13 861.00 €
Résultat de clôture 2025 : 14 414.00 €

Résultat exercice 2025 des 2 sections : 10 490.48 €

Résultat clôture 2024 des 2 sections : 32 002.94 €

Part du résultat 2024 affecté à l'inv. 2025 : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 42 493.42 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du comité syndical en date du 08 avril 2025 approuvant le budget primitif,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Considérant que, pour ce faire, le président doit quitter la séance et être remplacé par Mme la vice-présidente,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 2025 : 310 732.72 €
Recettes 2025 : 320 670.20 €
Résultat exercice 2025 : 9 937.48 €
Résultat clôture 2024 : 18 141.94 €
Part affectée à l'Inv. 2025 : 0
Résultat de clôture 2025 : 28 079.42 €

Investissement :

Dépenses 2025 : 0 €
Recettes 2025 : 553.00 €
Résultat exercice 2025 : 553.00 €
Résultat clôture 2024 : 13 861.00 €
Résultat de clôture 2025 : 14 414.00 €

Résultat exercice 2025 des 2 sections : 10 490.48 €

Résultat clôture 2024 des 2 sections : 32 002.94 €

Part du résultat 2024 affecté à l'inv. 2025 : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 42 493.42 €

Rapport n°4 : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Mme ZABBE, vice-présidente du syndicat, invite le comité à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57, le résultat doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture exercice 2024	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2025	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	13 861.00 €		553.00€	14 414.00 €
Fonctionnement	18 141.94 €		9 937.48 €	28 079.42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025 (ligne 002)	28 079.42 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Excédent d'investissement global cumulé au 31/12/2025	14 414.00 €

Rapport n°5 : Tarification des programmations extrascolaires et périscolaires des mercredis sur la période : Eté 2026-printemps 2027.

Le Président rappelle que, par délibération en date du 08 avril 2025, le comité syndical a fixé la tarification de ses programmations extrascolaires et périscolaires des mercredis pour la période Eté 2025 – Printemps 2026 et qu'il convient de se prononcer pour la période Eté 2026 – Printemps 2027.

Lors du débat d'orientations budgétaires du 04 février 2026, le comité s'est prononcé en faveur d'une stabilité des prix des stages extrascolaires et du maintien de la grille des prix en vigueur, celle-ci ayant montré toute son efficacité, en termes financiers et de fréquentation.

Le président propose au comité d'adopter la grille de tarification des actions extrascolaires et périscolaires des mercredis du syndicat suivante pour la période Eté 2026-Printemps 2027 :

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

ADOpte la grille de tarification des actions extrascolaires et périscolaires des mercredis du syndicat sur la période Eté 2026-Printemps 2027 suivante :

A) Si le coût de la prestation est établi par un prix horaire d'intervention :

1/ Déterminer le coût horaire, toutes charges comprises du stage (par intervenant pour 1 groupe) = coût 1

2/ Appliquer à ce coût 1 le coefficient « capacité d'accueil », si la capacité du stage considéré est différente de 12 (12 étant l'indice 1), comme indiqué dans la grille N°2 : = coût 2

3/ Rattacher ce coût 2 à une catégorie de la grille N°1 définissant le prix horaire SIGALE du stage et le prix horaire extérieur. Le prix horaire extérieur est 5/3 du prix SIGALE.

4/ Multiplier les prix horaires déterminés par la durée effective de l'action = prix de la place de stage pour les enfants habitant les communes du SIGALE et prix de la place de stage pour les enfants des communes extérieures.

Grille N°1

Catégorie de stage ou mercredi	Stage ou mercredi dont le coût horaire N°2, toutes charges comprises, par groupe est compris entre :	Prix horaire SIGALE, pour les familles résidant sur territoire syndical	Prix horaire EXTERIEUR, pour les familles résidant hors du territoire syndical
1	0 et 15 €	0.92 €	1.53 €
2	15,01 et 20 €	1.30 €	2.17 €
3	20,01 et 25 €	1.73 €	2.88 €
4	25,01 et 30 €	2.10 €	3.50 €
5	30,01 et 35 €	2.50 €	4.17 €
6	35,01 et 40 €	2.87 €	4.78 €
7	40,01 et 45 €	3.30 €	5.50 €
8	45,01 et 50 €	3.68 €	6.13 €
9	50,01 et 55 €	4.07 €	6.78 €
10	55,01 et 60 €	4.49 €	7.48 €
11	60,01 et 65 €	4.88 €	8.13 €
12	65,01 et 70 €	5.27 €	8.78 €

Grille N°2

Nombre de place maximum du stage par groupe	Formule (12 places est l'indice 1)	Coefficient pondérateur applicable au prix horaire
16	$12/16 = 0.75$	0.75
15	$12/15 = 0.8$	0.8
12	$12/12 = 1$	1
10	$12/10 = 1.2$	1.2
8	$12/8 = 1.5$	1.5
6	$12/6 = 2$	2

B) Si le coût de la prestation de service est défini par un prix par enfant : Le prix de la place de stage est de **73.20%** de ce coût par enfant pour les enfants des communes du SIGALE et de **122 %** de ce coût par enfant pour les enfants des communes extérieures.

C) Attribution d'une réduction de 30% : A valoir sur le prix total pour toute inscription de trois enfants minimum issus d'une même famille (frères et sœurs) et résidant sur le territoire du SIGALE.

Rapport n°6 : Contributions 2026 des communes associées

Le Président rappelle que le comité syndical a décidé de voter son Budget Primitif 2026 en intégrant les charges et produits de la compétence périscolaire optionnelle (CPO) sur la période janvier-juillet 2026 uniquement. Ceci dans l'objet de permettre aux nouveaux exécutifs de décider, au printemps, de l'adhésion, ou non, de leur commune à la CPO du syndicat pour l'année scolaire septembre 2026 – juillet 2027.

Il rappelle également qu'une fois les adhésions à la CPO connues pour l'année scolaire 2026/2027, le comité syndical prendra :

- Une décision budgétaire modificative afférente aux charges et produits liés l'exercice de cette compétence sur la période septembre-décembre 2026.
- Une délibération portant réajustement des contributions de l'ensemble des communes suite à ces nouvelles recettes et charges périscolaires et aux frais fixes qui y sont associés.

Lors du comité du 04 février 2026 portant débat d'orientations budgétaires 2026, les montants prévisionnels des contributions obligatoires et optionnelles des communes nécessaires à la couverture des besoins du syndicat en 2026 ont été défini à hauteur de 202 663 € :

- Contributions obligatoires des 10 communes : 168 871 €
- Contributions périscolaires optionnelles des 4 communes : 33 792 €

Selon la répartition suivante :

	Rappel contributions 2025 (Oblig-option)	(1) Contributions obligatoires 2026 (% des potentiels fiscaux 2025 et montants)	(2) Contributions périscolaires optionnelles 2026 (% des pot fiscaux 2025. Hurigny coef 2 et montants)	TOTAUX (1+2)
AZE	9 660.73 € (9 660.73 et 0)	5.3062 % 8 960.63 €		8 960.63 €
CHARNAY	82 944.61 € (82 944.61 + 0)	45.6531 % 77 094.83 €	0	77 094.83 €
DAVAYE	11 647.93 € (6 442.98 + 5 204.95)	3.5472 % 5 990.25 €	9.1655 % 3 097.22 €	9 087.47 €
HURIGNY	45 410.31 € (17 360.70 + 28 049.61)	9.4968 % 16 037.41 €	49.0769 % 16 584.08 €	32 621.50 €
PERONNE	6 096.65 € (6 096.65 + 0)	3.4023 % 5 745.44 €		5 745.44 €
ST MARTIN BR	21 989.46 € (21 989.46 + 0)	11.2885 % 19 063.04 €		19 063.04 €
ST MAURICE DS.	3 724.69 € (3 724.69 + 0)	2.0747 % 3 503.58 €		3 503.58 €
SANCE	45 076.23 € (24 933.64 + 20 142.59)	13.8198 % 23 337.63 €	35.7083 % 12 066.56 €	35 404.19 €
SOLUTRE	5 423.80 € (5 423.80 + 0)	3.0702 % 5 184.66 €		5 184.66 €
VERGISSON	7 525.59 € (4 162.73 + 3 362.86)	2,3411 % 3953.52 €	6.0492 % 2 044.14 €	5 997.67 €
TOTAUX	239 500 € (182 740 + 56 760)	100% 168 871 €	100% 33 792 €	202 663 €

A l'appui des document transmis, le Président invite le comité à constater la baisse, dans un 1^{er} temps, des contributions communales totales de 36 837 € et 15.38% par rapport à 2025 (202 663 €, 168 871 € de contributions obligatoires et 33 792 € d'optionnelles, contre 239 500 € en 2025).

Il indique, à titre informatif, qu'une projection avec statu quo en termes d'adhésion à la CPO pour l'année scolaire 2026/2027, évalue les contributions des communes à hauteur de 219 687 € (165 467 € de contributions obligatoires et 54 220 € d'optionnelles), soit encore une baisse par rapport à 2025 de 19 813 € et 8.27 %.

Le président invite également les communes qui souhaiteraient adhérer à la compétence périscolaire optionnelle (CPO) pour l'année scolaire 2026/2027 à transmettre leur délibération au syndicat au plus tard le 1^{er} juin 2026.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE le montant des contributions communales 2026, obligatoires et optionnelles, ci-dessous :

	Contributions obligatoires 2026. % des potentiels fiscaux 2025 et montants. (1)		Contributions périscolaires optionnelles 2026. % des potentiels fiscaux 2025 et montants. (2)		Total des contributions (1+2)
AZE	5.3062 %	8 960.63 €	0	0	8 960.63 €
CHARNAY	45.6531 %	77 094.83 €	0	0	77 094.83 €
DAVAYE	3,5472 %	5 990.25 €	9.1655 %	3 097.22 €	9 087.47 €
HURIGNY	9.4968 %	16 037.42 €	49.0769 %	16 584.08 €	32 621.50 €
PERONNE	3.4023 %	5 745.44 €	0	0	5 745.44 €
ST MARTIN BR	11.2885 %	19 063.04 €	0	0	19 063.04 €
ST MAURICE DS.	2.0747 %	3 503.58 €	0	0	3 503.58 €
SANCE	13.8198 %	23 337.63 €	35.7083 %	12 066.56 €	35 404.19 €
SOLUTRE	3.0702 %	5 184.66 €	0	0	5 184.66 €
VERGISSON	2,3411 %	3 953.52 €	6.0492 %	2 044.14 €	5 997.67 €
TOTAUX	100%	168 871 €	100%	33 792 €	202 663 €

AUTORISE le président à procéder mensuellement et par douzième aux appels de fonds correspondants.

DIT que les contributions de l'ensemble des communes pourront faire l'objet d'un réajustement en cours d'année au regard des éventuelles adhésions des communes à la compétence périscolaire optionnelle du syndicat pour l'année scolaire 2026/2027.

Rapport n°7 : Budget primitif de l'exercice 2026

Le Président présente et explicite le projet de budget primitif 2026 au comité à l'appui des documents joints transmis aux membres. Cette présentation permet de vérifier l'adéquation du budget primitif 2026 avec les orientations budgétaires issues du débat éponyme du 04 février 2026.

Les documents transmis aux membres du comité et explicités en séance :

- Document 2 : budget synthétique 2026, par action et par chapitre.
- Document 4 : contributions des communes 2026.
- Document 8 : Récapitulatif BP 2026, par chapitre.

- Document 9 : Détails BP 2026, par chapitre et article.
- Document 10 : Détails par article et chapitre des BP votés 2026-2025-2024.
- Document 11 : Récapitulatif par chapitre des BP votés 2026-2025-2024.
- Document 6 : Détails et évolution des frais fixes du syndicat.
- Document 7 : Extrascolaire. Analyse budgétaire et de fréquentation par année de tarification.
- Document 3 : Projection périscolaire 36 semaines. Budget synthétique 2026, par action et par chapitre.
- Document 5 : Projection périscolaire 36 semaines. Contributions des communes 2026.
- Document 12 : Projection périscolaire 36 semaines. Récapitulatif BP 2026, par chapitre.
- Document 13 : Projection périscolaire 36 semaines. Détails BP 2026, par chapitre et article.
- Document 14 : Evolution des contributions communales depuis 2005.
- Document 15 : Evolution des contributions communales depuis 2019. Obligatoires et optionnelles

Avant d'inviter le comité syndical à se prononcer sur le budget primitif, le président rappelle les orientations budgétaires 2026 préconisées et définies à l'unanimité par le comité :

1 - Prévoir un résultat d'exercice 2026 déficitaire de 2 500 € pour un résultat de clôture fin 2026 à + 40 000 € :

L'exercice 2025 ayant été excédentaire de 10 490,48 €, au lieu des 8 000 € prévus, et le résultat de clôture fin 2025 de + 42 493 € au lieu des 40 000 € escomptés, le comité a préconisé de prévoir un exercice 2026 déficitaire de 2 500 € permettant un résultat de clôture fin 2026 de 40 000 €, ces 40 000 € de réserve étant l'objectif du syndicat.

2 - Charges et produits périscolaires :

Les charges seront de 28 160 € (40 heures hebdomadaires * 22 semaines * 32 €, prix unitaire d'une heure en périscolaire) et les produits de 33 792 € (charges + 20 %). Ils correspondent aux projets des 4 communes actuellement en CPO sur 22 semaines, de janvier à juillet.

3 - Charges et produits extrascolaires : Les charges (87 970 € = 1 466,31 € * 60 jours) et produits (76 404 € = 1 273,40 € * 60 jours) ont été établis sur la base des données 2025, avec la même grille de tarification des stages, sur 13 semaines et 60 jours de fonctionnement, sans recrutement d'un agent en soutien une semaine en été.

A l'unanimité, le comité a préconisé le maintien de la grille de tarification actuelle des stages et un fonctionnement des stages extrascolaires sur 13 semaines et 60 jours, au lieu de 14 semaines et 65 jours initialement proposés, par la suppression d'une semaine en été. Soit au total 10 jours en hiver, 9 jours au printemps, 28 jours en été, 10 jours en automne et 3 jours en fin d'année.

4 - Frais fixes : A hauteur de 36 750 €, ils sont globalement stables, avec l'augmentation de certains postes et la diminution d'autres.

5 - Charges des personnels permanents : 114 200 €. En légère baisse suite à la prise en compte des 80% de temps de travail de l'assistante du syndicat sur l'année complète, contrairement à 2025.

6 - Indemnités des élus : En baisse par rapport à 2025. Prévus à hauteur de 14 500 €, car calculées sur les bases de la situation actuelle, à savoir l'indemnisation de 2 élus, le président et un seul des 3 vice-présidents et susceptibles de modification au regard des décisions prises par le prochain comité syndical lors de son installation.

7 - Contributions 2026 des communes :

Les contributions obligatoires et optionnelles s'élèveront à **202 663 €** (168 871 € obligatoires et 33 792 € optionnelles) contre 239 500 € en 2025, soit une baisse par rapport à 2025 de 36 837 € et 15,38 %. Ces montants s'entendent avec une prise en compte des charges et produits liés à la compétence périscolaire optionnelle uniquement sur la période de 22 semaines de janvier à juillet 2026. Par extrapolation de la situation actuelle sur 36 semaines (adhésion des 4 communes à la CPO pour l'année scolaire 2026/2027) et après ajustement à la hausse pour les communes avec CPO et à la baisse pour les autres, les contributions obligatoires et optionnelles s'élèveraient à 219 687 € (165 467 € obligatoires et 54 220 € optionnelles), soit une baisse par rapport à 2025 d'environ 19 813 € et 8,27 %.

8 - Adhésion à la compétence périscolaire optionnelle (CPO) : Au regard des effectifs scolaires primaires au 01/01/2026, le volume horaire hebdomadaire utilisable par les communes sur l'année scolaire 2026/2027 sera pour :

Azé (avec St-Gengoux) : 12 heures (Idem 2025/2026) - 164 élèves
Charnay : 43 heures (42 en 2025/2026) - 608 élèves
SIVOS Davayé-Vergisson : 6 heures (7 h en 2025/2026) - 84 élèves
Hurigny : 18 heures (20 h en 2025/2026) - 128 élèves
SIVOS Péronne-St-Maurice : 9 heures (10 h en 2025/2026) - 124 élèves
Saint Martin BR : 9 heures (Idem 2025/2026) - 120 élèves
Sancé : 14 heures (13 h en 2025/2026) - 191 élèves
Solutré (avec Fuissé) : 5 heures (Idem 2025/2026) - 68 élèves

9 - Investissement : sous réserve, pas d'investissement prévu en 2026.

Le Président indique que le budget primitif 2026 soumis au vote est présenté à l'équilibre pour chaque section et qu'il est en baisse de 10.64% par rapport à celui de 2025 (322 133 € contre 360 510 €), après celle de 3.23% de celui de 2025 par rapport à 2024 (360 510 € contre 372 549 €).

Il ajoute qu'avec une projection avec 36 semaines périscolaires par extrapolation de la situation actuelle, le budget primitif 2026 serait de 339 157 €, soit encore en baisse par rapport à 2025 de 5.92 %.

Après qu'aucune observation ne soit émise par les membres du comité, le président invite le comité syndical à se prononcer sur ce projet de budget.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2311-1 et suivants,
Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 04 février 2026,
Considérant qu'en 2026 le budget des EPCI doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le président,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2026 du SIGALE comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	14 967 €	14 967 €
Fonctionnement	307 166 €	307 166 €
Total	322 133 €	322 133 €

A titre informatif, les budgets primitifs du SIGALE depuis 2013 :

BP 2025		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	14 415 €	14 415 €
Fonctionnement	346 095 €	346 095 €
Total	360 510 €	360 510 €
BP VOTE 2024		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	15 621 €	15 621 €
Fonctionnement	356 928 €	356 928 €
Total	372 549 €	372 549 €
BP VOTE 2023		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	14 576 €	14 576 €
Fonctionnement	349 367 €	349 367 €
Total	363 943 €	363 943 €

BP VOTE 2022		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	14 073 €	14 073 €
Fonctionnement	335 817 €	335 817 €
Total	349 890 €	349 890 €
BP VOTE 2021		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	12 938 €	12 938 €
Fonctionnement	357 163 €	357 163 €
Total	370 101 €	370 101 €
BP VOTE 2020		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	12 249 €	12 249 €
Fonctionnement	378 767 €	378 767 €
Total	391 016 €	391 016 €
BP VOTE 2019		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	12 416 €	12 416 €
Fonctionnement	376 394 €	376 394 €
Total	388 810 €	388 810 €
BP VOTE 2018		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	11 197 €	11 197 €
Fonctionnement	458 048 €	458 048 €
Total	469 245 €	469 245 €
BP VOTE 2017		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	11 286 €	11 286 €
Fonctionnement	537 656 €	537 656 €
Total	548 942 €	548 942 €
BP VOTE 2016		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	10 176 €	10 176 €
Fonctionnement	490 130 €	490 130 €
Total	500 306 €	500 306 €
BP VOTE 2015		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	10 176 €	10 176 €
Fonctionnement	454 000 €	454 000 €
Total	464 176 €	464 176 €
BP VOTE 2014		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	10 862 €	10 862 €
Fonctionnement	312 278 €	312 278 €
Total	323 140 €	323 140 €
BP VOTE 2013		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	9 389 €	9 389 €
Fonctionnement	277 330 €	277 330 €
Total	286 719 €	286 719 €

Rapport n°8 : Bilan de la programmation extrascolaire hiver 2026 et présentation de celle du printemps 2026.

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Le Président invite le directeur du syndicat à faire le bilan de la programmation extrascolaire de l'hiver 2026 et à présenter celle du printemps 2026.

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, la session « Hiver 2026 » s'est déroulée du 9 au 20 février 2026, soit 10 jours de fonctionnement sur 2 semaines. 16 stages proposés initialement pour une capacité d'accueil de 302 places. Aucun stage annulé, un stage réajusté « Contes en jeux en folie », soit une capacité d'accueil effective de 290 places.

La programmation a recueilli **244 inscriptions**, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité d'accueil initiale de 80.8 et de **84.1 %** par rapport à la capacité d'accueil effective.

Semaine 1 : 125 inscriptions pour 144 places effective. Taux de remplissage 86.8 %.

Semaine 2 : 119 inscriptions sur les 146 places. Taux de remplissage de 81.5 %.

9 des 16 stages ont été complets. Ces 244 inscriptions représentent **615.5 journées/enfant**

La fréquentation des 16 stages ayant fonctionné, avec le détail SIGALE - EXTÉRIEURS :

Stage de ...	Inscriptions (nbre places initiales et après réaj.)	Inscrip. extérieur es	% de remplissage				Annulé
			100%	75-99%	50-74%	Moins de 50% (réajusté)	
Multisports	36 (36)	2	1				
Laser Game 1	24 (24)	0	1				
Laser Game 2	12 (12)	0	1				
Laser Game 3	12 (12)	0	1				
Escalade	20 (20)	0	1				
Jeux d'enquêtes	12 (12)	0	1				
DJ Mix	9 (8)	4	1				
Préhistoire	11 (12)	6		1			
Astronomie	12 (12)	1	1				
Anglais Théâtre	13 (24)	3			1		
Chant et danses orientales	12 (24)	2			1		
Nature et créations artistiques	18 (24)	7		1			
PSC	3 (10)	0				1	
Contes et Jeux	11 (24-12)	1				1	
Mosaïques et carton	24 (24)	0	1				
BD illustration	15 (24)	3			1		
16 stages et 21 activités	244 (302-290)	29	9	2	3	2	0

A titre de comparaison, quelques éléments des 20 dernières programmations hivernales :

HIVER	Capa. initiale et effective	INSCRIPTIONS			Nbre de Journée/ enfant	ENFANTS DIFFERENTS			Taux rempl.
		Total	Sigale et % du total	Extérieur et %		Total	Sigale	Extérieur	
2026	302 (290)	244	215 (88.1%)	29 (11.2%)	615.5	175	150 (86%)	25 (14%)	84.1%
2025	280 (268)	223	197 (88%)	26 (12%)	539.5	178	154 (78.5%)	24 (13.5%)	83.2%
2024	282 (258)	235	207 (88%)	28 (12%)	560.5	190	164 (86%)	26 (14%)	91.1%
2023	260 (252)	221	199(90.05%)	22 (9.95%)	548.5	171	151 (88.3%)	20 (11.7%)	88%
2022	244 (232)	210	186 (89%)	24 (11%)	467.5	184	161 (88%)	23 (12%)	91%
2021	276 (216)	186	163 (88%)	23 (12%)	405	157	134 (85%)	23 (15%)	87%
2020	246 (224)	211	192 (91%)	19 (9%)		186	168 (90%)	18 (10%)	95%
2019	244 (210)	177	154(87%)	23 (13%)		160	138 (86%)	22 (14%)	85%
2018	216 (192)	165	144 (87%)	21 (13%)		157	136 (84%)	21 (16%)	86%

2017	236 (172)	154	123 (80%)	31 (20%)		145	117 (81%)	28 (19%)	90%
2016	220 (172)	144	137 (95%)	7 (5%)		129	122 (95%)	7 (5%)	84%
2015	268 (184)	156	150 (90%)	16 (10%)		145	130 (90%)	15 (10%)	86%
2014	296 (244)	193	166 (86%)	27 (14%)		177	152 (86%)	25 (14%)	80%
2013	280 (226)	176	148 (84%)	28 (16%)		166	139 (84%)	27 (16%)	78%
2012	314 (242)	189	157 (83%)	32 (17%)		174	145 (84%)	29 (16%)	79%
2011	344 (312)	259	208 (80%)	51 (20%)		235	188 (80%)	47 (20%)	84%
2010	356 (314)	275	224 (81%)	51 (19%)		240	196 (82%)	44 (18%)	88%
2009	344 (332)	267	213 (80%)	54 (20%)		231	181 (78%)	50 (22%)	81%
2008	321 (285)	263	215 (82%)	48 (18%)		229	182 (79%)	47 (21%)	93%

Configuration moyenne d'un stage « Hiver 2025 » :

- Durée moyenne : 4.94 demi-journées
- Prix moyen d'une place de stage SIGALE : 47.94 € et 79.94 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 9.71 € (SIGALE) et 16.19 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne d'un stage : 18.88 enfants encadrés par 1.75 éducateurs
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 15.25 enfants encadrés par 1.69 éducateurs
- Donc un ratio effectif d'encadrement de 9.04 enfants pour 1 éducateur.

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur 10 ans :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (ext)	Prix moyen d'un stage Sigale (ext)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur	Nombre de journée-enfant
Hiver 2026	4.94	9.71 (16.19)	47.94 (79.94)	1 pour 9.04	615.5
Noel 2025	3	9.76 (16.39)	29.28 (49.16)	1 pour 10.25	115
Automne 2025	5.14	11.05(18.46)	56.84 (94.93)	1 pour 8.96	565
Été 2025	5	10.46 (16.86)	52.1 (84)	1 pour 10.25	2072
Printemps 2025	3.75	11.06 (18.44)	41.49 (69.14)	1 pour 10.8	429.5
Hiver 2025	5	9.92 (16.53)	49.59 (82.64)	1 pour 8.92	539.5
Automne 2024	4.64	10.74 (17.89)	49.84 (83.06)	1 pour 10.86	526
Été 2024	5.30	10.57 (17.62)	56 (93.30)	1 pour 10.35	2426
Printemps 2024	4.55	11.92 (19.87)	54.26 (90.41)	1 pour 8.1	567.5
Hiver 2024	4.7	10.69 (17.81)	50.11 (83.49)	1 pour 9.04	560.5
Janvier 2024	4.4	11.04 (18.4)	48.6 (81)	1 pour 9.75	234
Automne 2023	4.11	11.62 (19.37)	47.78 (79.6)	1 pour 9.76	605
Été 2023	4.78	10.84 (18.06)	51.77 (86.3)	1 pour 9.86	2 201
Printemps 2023	4.17	11.07 (22.14)	46.13 (92.26)	1 pour 8.6	586.5
Hiver 2023	4.94	8.81	43.49	1 pour 9.6	548.5
Noël 2022	5.22	8.74	45.66	1 pour 8.71	325
Automne 2022	3.95	10.92	43.11	1 pour 9.17	572
Été 2022	4.58	10.05	46.08	1 pour 9.47	1960.5
Printemps 2022	4.4	10.25	44.90	1 pour 8.56	618
Hiver 2022	4.21	10.94	46.09	1 pour 9.13	467.5
Automne 2021	4.5	10.50	47.29	1 pour 9.56	602
Été 2021	4.92	9.89	48.71	1 pour 8.92	1986
Printemps 2021	Annulée covid				625 (annulées)
Hiver 2021	4.23	9.5	40.52	1 pour 9.3	405
Automne 2020	4.31	9.77	42.12	1 pour 9.88	
Été 2020	5 ou 10	9.12 ou 20.52	45.60 ou 02.60	1 pour 6.5	
Printemps 2020	Annulée covid 19				
Hiver 2020	4.5	10.93	49.00	1 pour 10	
Automne 2019	4.6	10.23	47.00	1 pour 9.81	
Été 2019	5.3	9.95	52.75	1 pour 10.2	

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Printemps 2019	4.65	10.55	49.08	1 pour 9.2
Hiver 2019	5.20	10.25	53.30	1 pour 8.85
Automne 2018	4.64	10.07	46.74	1 pour 10.9
Eté 2018	5	10.02	49.88	1 pour 10.7
Printemps 2018	4.47	10.56	47.17	1 pour 9.59
Hiver 2018	4.80	10.09	48.26	1 pour 10.3
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	1 pour 10.7
Eté 2017	4.17	10.13	42.23	1 pour 10
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06
Automne 2016	4.30	9.22	39.66	1 pour 9.8
Eté 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1
Hiver 2016	4.50	8.44	37.97	1 pour 8.47
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8
Eté 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9
Printemps 2015	3.83	9.00	34.54	1 pour 8.81
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2

Mixité : sur les **244** inscriptions, on dénombre 111 inscriptions de filles (45.49 %) et 133 inscriptions de garçons (54.51 %). Sur les **175** enfants, on dénombre 88 filles (50.29 %) et 87 garçons (49.71 %).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Age :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 ans	28	11.5 %	21	12 %	1.33	7
6 ans	42	17.2 %	30	17.1 %	1.05	11
7 ans	40	16.4 %	29	16.6 %	1.38	14
8 ans	44	18 %	29	16.6 %	1.52	13
9 ans	42	17.2 %	26	14.9 %	1.69	14
10 ans	26	10.7 %	22	12.6 %	1.18	15
11 ans	16	6.6 %	13	7.4 %	1.23	15
12 ans	5	2 %	4	2.3 %	1.25	9
13 ans	1	0.4 %	1	0.6 %	1	2
14 ans	0	0	0	0	0	2
15 ans	0	0	0	0	0	2
Total	244	100	175	100	1.39	Sur les 16

Détail des 244 inscriptions sur les 22 communes de provenance, par ordre décroissant et nombre d'enfants différents :

Communes SIGALE	Nombre d'inscriptions	% du Total des inscriptions	% des inscriptions SIGALE	Nombre d'enfants ≠ (% des enfants SIGALE)	Moyenne de stage/Enfant
CHARNAY	56	22.95 %	26.05 %	42 - 28 %	1.33
HURIGNY	49	20.08 %	22.79 %	31 - 20.67 %	1.58
ST MAURICE DS	27	11.07 %	12.56 %	21 - 14 %	1.29
DAVAYE	24	9.84 %	11.16 %	15 - 10 %	1.6
PERONNE	19	7.79 %	8.84 %	11 - 7.33 %	1.73
SANCE	15	6.15 %	6.98 %	10 - 6.67 %	1.5
SOLUTRE	7	2.87 %	3.26 %	5 - 3.33 %	1.4
ST MARTIN BR	7	2.87 %	3.26 %	4 - 2.67 %	1.75
AZE	6	2.46 %	2.79 %	6 - 4 %	1
VERGISSON	5	2.05 %	2.33 %	5 - 3.33 %	1

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

TOT SIGALE	215	88.11 %	100	150 - 85.7%	1.43
EXTERIEURES*	29	11.89 %		25	1.16
TOTAL	244	100		175	1.39

Le détail des 29 inscriptions provenant des 12 communes extérieures :

Sennecé les M	1	Fuissé	3	Saint Amour B	1
Chevagny les Ch	3	Serrières	1	Leynes	3
Clessé	1	Lamastre	2	Brucilles	1
Cluny	2	Mâcon	8	Crêches	3

Le résultat financier montre un solde négatif pour la session de 3 327 € (1 663 € par semaine et 332 € par jour). Avec 15 221 € de charges et 11 894 € de produits, le taux de couverture est de 78.1%. Le coût horaire des interventions sur la session est de 26.65 € (15 221 € / 571 heures d'encadrement).

Le coût moyen d'un stage est de 951 € (15 221 €/16) et la recette « famille » moyenne par stage est de 743 € (11894 €/16).

Moyens de paiement utilisés par les familles : Chèques (63.08 %) - Espèces (7.19 %) - CB (27.92 %) - Chèques vacances (1.81 %). Atouts jeunes 0.

A titre comparatif, les résultats des sessions précédentes avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions (Nbre de jours)	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv en %	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscription	Taux d'encadrement et heures d'encadrement
Hiver 2026 (10j)	15 221	11 894	3 327	78.1	84.2	244 (88.1%)	13.64	1/9.04 - 571 h
Noël 2025 (2.5 j)	3 084	2 278	805	73.9	85.4	82 (95.1%)	9.81	1/10.2 - 96.5 h
Automne 2025 (10j)	14 754	12 675	2 079	85.9	84 %	224 (85.3%)	9.28	1 / 8.9 - 474 h
ETE 2025 (34 j)	51 539	45 462	6 077	88.2	92 %	800 (83 %)	7.60	1 / 10.2 - 1708
Printemps 2025 (7 j)	10 240	9 427	813	92.1	97%	227 (89%)	3.58	1 / 10.8 - 355 h
Hiver 2025 (10 j)	14 058	11 030	3 028	78.5	83%	223 (88%)	13.58	1 / 8.92 - 500 h
Automne 2024 (9 j)	12 297	10 843	1 454	88.2	97.15	239 (91%)	6.08	1 / 10.8 - 401 h
ETE 2024 (35 j)	58 068	51 003	7 065	88	98.55	879 (84%)	8.03	1 / 10.3 - 2077
Printemps 2024(10j)	16 216	13 431	2 785	82.8 %	85.4%	251 (88%)	11.09	1 / 8.1 - 524 h
Hiver 2024 (10 j)	14 571	12 139	2 432	83.3 %	91.1%	235 (88%)	10.35	1 / 9.04 - 510 h
Janvier 2024 (4 j)	6 651	5 309	1 342	79.9%	80.2%	117 (88%)	11.47	1 / 9.75 - 204 h
Automne 2023 (9 j)	16 038	13 686	2 352	85.3 %	94%	283 (87.6%)	8.31	1 / 9.7 - 485 h
ETE 2023 (34 j)	54 633	48 669	5 965	89 %	96.5 %	887 (80%)	6.72	1 / 9.86 - 1835
Printemps 2023 (9j)	16 217	12 748	3 469	78.6%	91%	275 (83%)	12.61	1 / 8.6 - 550 h
Hiver 2023 (10j)	13 329	9 951.5	3 377.5	75 %	88%	221 (90.05%)	15.28	1 / 9.6 - 482 h
Noël 2022 (5 j)	8 981	5 522	3 459	62 %	82 %	122(90.2%)	28.35	1 / 8.7 - 315 h
Automne 2022 (8 j)	15 999	11 661	4 338	73 %	91%	275(92.4%)	15.77	1 / 9.2 - 514 h
Eté 2022 (32 j)	48 523	40 064	8 459	82.5%	94 %	824 (79.8 %)	10.26	1 / 10.1 - 1700
Printemps 2022 (9 j)	17 788	13 284	4 504	75%	86%	274 (82%)	16.43	1 / 8.56 - 621 h
Hiver 2022 (10 j)	12 909	10 043	2 867	78%	91%	210 (89%)	13.65	1 / 9.13 - 414 h
Automne 2021 (9 j)	15 831	13 684	2 147	77%	95%	258 (92%)	13.75	1 pour 9.56
Eté 2021(34 j)	49 859	38 196	11 663	80%	90%	794 (83%)	12.77	1 pour 8.92

Printemps 2021		Annulation COVID 19						
Hiver 2021 (10 j)	11 044	7 430	3 614	73 %	87%	186 (88%)	15.27	1 pour 9.3
Automne 2020 (2s)	13 321	11 153	2 168	84 %	99%	257 (89%)	8.43	1 pour 9.88
ETE 2020 (6sCOVID)	47 341	28 436	18 905	60 %	78%	561 (80%)	33.70	1 pour 6.5
Printemps 2020		Annulation COVID 19						
Hiver 2020 (10 j)	11 434	9 254	2 180	87%	95%	211 (91%)	7.39 €	1 pour 10
Automne 2019 (2 s)	13 178	10 243	2 935	78%	93%	206 (90%)	14.24€	1 pour 9.81
Eté 2019 (7s)	44 730	38 353	6 377	86%	93%	656 (78%)	9.72€	1 pour 10.2
Printemps 2019 (9 j)		Annulation COVID 19						
Hiver 2019 (10 j)	12 413	9 126	3 287	74%	85%	177 (87%)	18.57€	1 pour 8.9
Automne 2018 (8 j)	9 876	8 715	1 161	87.5	97%	186 (86%)	6.62	1 pour 10.9
Eté 2018 (7s)	43 726	34 838	8 888	80%	89%	636 (79%)	13.98€	1 pour 10.7
Printemps 2018 (2 s)		Annulation COVID 19						
Hiver 2018 (2 s)	10 728	7 934	2 794	75%	85%	165 (87%)	16.81	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 694	2 148	76%	85%	182 (91%)	11.80	1 pour 10.7
Eté 2017 (7s)	35 813	27 804	8 009	79%	87%	609 (79%)	12.55€	1 pour 10
Printemps 2017 (2s)		Annulation COVID 19						
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 783	1 929	75%	90%	154 (80%)	12.53	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05€	1 pour 9.8
Eté 2016 (7s)	35 746	26 511	9 235	74%	84%	605 (75%)	15.72€	1 pour 10.4
Printemps 2016 (2 s)		Annulation COVID 19						
Hiver 2016 (2 s)	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29€	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 727	3 539	69%	85%	180 (82%)	19.81€	1 pour 8.0
Eté 2015 (8 S)	47 241	34 221	13 020	73%	88%	772 (79%)	16.96	1 pour 9.0
Printemps 2015 (2 s)		Annulation COVID 19						
Hiver 2015 (2 s)	9 638	6 534	3 104	67%	86%	156 (90%)	20.03	1 pour 10.2
Automne 2014 (2s)	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50	1 pour 8.24
Eté 2014 (4s)	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04	1 pour 7.45

Observations :

En termes de fréquentation cette session d'hiver 2026 est excellente puisqu'il faut remonter à 2011 pour trouver un nombre supérieur d'inscriptions en hiver. Pas d'incident ni problème particulier. Le bémol est le taux de remplissage d'à peine 85 % car 2 stages ont fonctionné à 50% et 1 autre à 60%. La capacité d'accueil initiale était peut-être légèrement trop importante. La conséquence de ce taux de remplissage moyen est le résultat financier et le solde négatif par semaine un peu plus important que celui des dernières années, et notamment depuis la mise en œuvre de la nouvelle tarification. Il est de 1663 € par semaine cette session, contre environ 1000 € en moyenne depuis l'été 2023. Les locaux mis à disposition par les communes de Davayé et de Saint Maurice ont été parfaitement adaptés à la mise en place de stages. Force est de constater à nouveau la corrélation entre lieux de stages et participation des enfants : Hurigny, Davayé et Saint Maurice se classent respectivement en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} position, en termes de communes de provenance.

La programmation du printemps 2026

Elle sera toujours accessible aux enfants de 5 à 15 ans et se déroulera du mardi 7 avril au vendredi 17 avril, soit 9 jours de fonctionnement sur 2 semaines. 17 stages sont proposés pour une capacité d'accueil de 316 places.

Rapport n°9 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

Rapport n°10 : Questions diverses

Le comité portant installation du nouveau comité syndical du SIGALE est fixé au **MARDI 14 AVRIL 2026, à 18h30, à priori à SANCE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Président, la Présidente,

Le ou la secrétaire,

